

Déclaration de décès

GRAS SAVOYE BERGER SIMON

ADP Secteur Public
TSA 10412
69303 LYON CEDEX 07
Tél. : 03.87.37.41.91 Fax : 03.87.37.41.01



ATTENTION : TOUTES LES DONNEES SONT OBLIGATOIRES

EMPLOYEUR

Nom de la Collectivité ou de l'Etablissement :
Adresse :
CP : Ville :
Police N° :

AGENT

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille : Date de naissance : / / Nombre d'enfants à charge :

DECES

Date : / /

Cause du décès : Acte de dévouement Accident de travail Autres causes

Liste des ayants droit

Code parenté	Nom	Prénom	Date de naissance

Code parenté :

1. Conjoint
2. Enfant à charge
3. Ascendant à charge

MONTANT DU CAPITAL DECES

Agent titulaire de moins de 60 ans Agent stagiaire ou titulaire de plus de 60 ans Agent en CFA

Traitement indiciaire brut / montant forfaitaire : Majoration enfant à charge : Total :

ATTESTATION DE LA COLLECTIVITE

Je soussigné (Nom, Prénom et Fonction) :

Atteste que seuls les ayants droit, nommément désignés ci-dessus, peuvent prétendre au bénéfice du capital décès.

Fait à : Le : / /

Pour valoir ce que de droit

Signature et cachet de la Collectivité :

Ne tardez pas à nous adresser ce document afin d'éviter un rejet dû à une déclaration tardive

Déclaration de décès

Année de naissance de l'agent décédé	Age légal de départ à la retraite	Age limite pour départ à la retraite
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans	65 ans
Entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois	65 ans et 4 mois
En 1952	60 ans et 9 mois	65 ans et 9 mois
En 1953	61 ans et 2 mois	66 ans et 2 mois
En 1954	61 ans et 7 mois	66 ans et 7 mois
A compter du 1 ^{er} janvier 1955	62 ans	67 ans

Selon la réglementation actuelle – mai 2016

CALCUL CAPITAL DECES AGENTS CNRACL

Applicable pour les décès survenus à compter du 06/11/2015	Montant du capital décès autres causes	Si décès faisant suite à AS / Maladie imputable au service / MP	Si décès faisant suite à acte de dévouement ou attentat
Agent titulaire n'ayant pas atteint l'âge légal de départ à la retraite	4 X Montant forfaitaire * + Majoration pour enfant à charge	12 X TIB mensuel + Majoration pour enfant à charge + participation possible aux frais funéraires	12 X TIB mensuel + Majoration pour enfant à charge A verser durant 3 ans
Agent titulaire ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite	Montant forfaitaire *	12 X TIB Mensuel + Participation possible aux frais funéraires	12 X TIB mensuel A verser durant 3 ans
Agent stagiaire	Montant forfaitaire *	Montant forfaitaire * + Participation possible aux frais funéraires	Montant forfaitaire * A verser durant 3 ans

*Montant forfaitaire à l'article D.361-1 du code de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du décès du fonctionnaire